

Groupe Départemental des Directeur.rice.s d'Ecole (G.D.D.E.)

Réunion du mardi 14 novembre 2023

Ordre du Jour :

- Renouvellement des membres
- Missions du GDDE
- Poursuite des actions engagées
- Formation des directeurs
- Décrets du 14 et 16 août 2023
- Questions diverses

L'ADASEN remercie l'ensemble des membres de ce groupe pour sa participation et implication dans les réflexions constructives qui y sont conduites.

1- Renouvellement des membres

Certains directeurs qui siégeaient en 2022/2023 ne souhaitent plus siéger ou ne sont plus directeurs d'école.

Voici les directeurs membres du GDDE pour cette année scolaire :

Mme ROLLAND-DOUSSET, EMPU Saint Symphorien

Mme LEDON, EPPU Nanteuil

M GUICHARD, EPPU Cherveux

Mme MARCHEWKA, EPPU Maisonnay

Mme ROBERT, EPPU La Ferrière en Parthenay

M PUAUD, EPPU Melleran

Mme RENO, EPPU Pérochon, Cerizay

M BROSSARD, EPPU Glenay-Boussais

Mme BABY, EPPU Victor Hugo Aiffres

Mme ROY, EPPU Reffanes

Mme PALPACUER, EMPU Pasteur Niort

Siège également au GDDE un membre de chaque organisation syndicale.

L'ADASEN questionne les membres sur leurs motivations à poursuivre ou à intégrer les temps de travail du GDDE. Les directeurs sont motivés par les échanges conduits au sein d'un groupe restreint, qu'ils jugent bénéfiques, enrichissants car permettant de libérer la parole, par les questions soulevées au cœur des problématiques de terrain et par le fait de porter la parole des collègues et de monter en compétences.

2- Evolution des missions

L'ADASEN souhaite une évolution des missions du GDDE, elle propose une évolution de l'organisation : un premier temps de partage des informations du terrain, un second temps de travail à la réflexion ou à l'élaboration d'outils au service de l'allègement des tâches des directeurs. Les

membres du GDDE et les directeurs en général sont invités à faire remonter les thématiques souhaitées.

Elle rappelle qu'à l'issue d'une demande de formation en GDDE l'année passée, un module est déployé à partir de cette année scolaire sur la gestion de crise.

A la suite d'un temps d'échange, une liste d'outils utilisés par les membres du GDDE méritant d'être déployés pour l'ensemble des directeurs est dressée :

- Document de synthèse (rôle des RPE et fonctionnement du Conseil d'Ecole) à destination des parents.
 - Trame commune de plaquette d'information pour les nouveaux collègues ou remplaçants.
 - Exemple d'organisation d'un espace tribu.
 - Rappel des fonctionnalités des différents outils : Newsletter, espace tribu, espace pédagogique.
- Pour certaines demandes formulées, des outils existent déjà (trame réunion d'équipe éducative...)
Une vigilance sera apportée sur le classement des différents dépôts sur l'espace pédagogique.

Remarques :

- Le nombre de mails à transférer par les directeurs aux équipes peut être une surcharge de travail.
- Certaines fonctionnalités d'ONDE sont peu utilisées (modèles de courriers, envois de mails, constat d'effectifs...). Les référents directeurs anticiperont ces utilisations particulières en publiant dans la Newsletter les procédures facilitantes. Les tuteurs des jeunes directeurs peuvent également rappeler ces démarches.

3- Poursuite des actions engagées

Les outils :

-La **Newsletter administrative**, dont la parution a débuté à l'automne 2021, s'enrichit au fil des parutions.

- L'**espace Tribu**, qui a été mis en place pour la formation continue des directeurs, sert également pour les inscriptions des bénévoles dans le cadre des activités EPS à taux d'encadrement renforcé et pour la consultation des plannings.

- La rubrique Direction d'école dans l'**espace pédagogique** de le DSDEN 79 est mise à jour régulièrement avec les derniers documents institutionnels et les documents synthèses créés.

La Formation :

FORMATION INITIALE 23/24

Les enseignants inscrits sur la LADE au printemps 2023 et qui ont pris un poste de direction à cette rentrée vont bénéficier de 10,5 jours de formation pour terminer leur parcours de formation initiale.

FORMATION INITIALE 24/25

La note de service relative aux inscriptions sur la liste d'aptitude pour la campagne 2024 est parue avant les vacances d'automne. Une demi-journée de présentation se tiendra le mercredi 29 novembre après-midi. Les entretiens se dérouleront le mercredi 6 décembre après-midi.

La première session de formation se tiendra entre janvier et mars pour une validation de la liste d'aptitude avant les mouvements interdépartemental et intradépartemental.

FORMATION CONTINUE 23/24

Des modules sont déployés en réponse aux priorités ministérielles nationales et académiques et avec un roulement sur 3 ou 5 ans : atteinte à la laïcité, gestion de crise (qui fait suite à une demande du GDDE en 22/23), pilotage pédagogique, évaluation d'école.

FORMATION FAISANT FONCTION

2 journées ont été proposées sur le département aux directeurs concernés.

Remarques :

- Les membres du GDDE jugent utile que les différentes thématiques de formation continue soient communiquées en amont. Une information sera réalisée dans une Newsletter de début d'année scolaire.

- Il est difficile pour les directeurs de partir en formation dès les premières semaines de septembre. Le plan de formation est établi avec un certain nombre de contraintes : grand nombre de formations proposées, moyens en remplacement, impératifs de calendrier pour certaines formations.

4- Nouveaux textes réglementaires : Décret du 14 août 2023 et Décret du 16 août 2023

Présentation des évolutions relatives aux missions du directeur d'école : la position du directeur d'école a évolué → autorité fonctionnelle et pilotage.

Présentation des évolutions relatives au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale : suspension d'accueil et radiation d'un enfant, notamment en cas de harcèlement, travail avec la circonscription, la DSDEN et la famille.

Remarques :

- Les membres verbalisent un manque d'informations précises sur ces changements de textes dans l'application au quotidien. Ils souhaiteraient également qu'une information à destination des équipes soit réalisée. Ce point sera donc rappelé aux IEN.

- Les nouvelles missions dans le cadre du pilotage demandent du temps pour une prise de recul et la préparation des différentes réunions (beaucoup de directeurs sont très peu déchargés).

5- Questions diverses

- 1. Diminution de 6 heures d'APC aux enseignants concernés par les évaluations nationales ; qu'en est-il lorsque l'enseignant est le directeur déjà déchargé des heures d'APC ? Sur quel volume horaire peut-il prendre ces 6 heures ? Seuls les directeurs qui réalisent les APC peuvent bénéficier d'une réduction du volume de 6h.*
- 2. Dates des ESS déterminées par rapport aux jours de décharge des directeurs pour permettre aux directeurs d'être dans les classes des collègues concernés par une ESS et de le remplacer. Le directeur doit dans la mesure du possible être présent à l'ESS (pilotage pédagogique et suivi des élèves), en aucun cas il ne remplace les collègues dans les classes. Le temps de décharge est un temps nécessaire au bon déroulement des missions du directeur. Si un moyen de remplacement ne peut être mis à disposition, les élèves doivent être répartis pour permettre la participation à l'ESS de l'enseignant et du directeur.*
- 3. Encadrement des élèves en maternelle.
2 adultes pour 16 élèves et ensuite un pour 8. Pour des classes de 25 il faut donc 4 adultes.
Certains syndicats affirment que ça ne concerne pas les activités sportives. Le diaporama présenté lors de la réunion des directeurs indiquait la même chose.*

Qu'en est-il vraiment ? Peut-il y avoir des dérogations quand l'école est juste à côté de la salle de sports ?
L'application des textes s'impose, il n'y a pas de dérogation possible : la règle de 1 adulte pour 8 en maternelle doit être respectée.

4. *Dans plusieurs circonscriptions, des réunions de directeurs se tiennent avec ou sans ordre de mission. Sur quel temps prendre ces réunions ?* Ces échanges sont nécessaires aux missions du directeur.
5. *Pourquoi mener une journée de formation pendant les vacances scolaires ?*
En effet, une journée de formation continue « gestion de crise » s'est tenue pendant les vacances d'automne sur inscription volontaire. 23 directeurs du département s'y sont inscrits. Cette journée entre dans le déploiement de cinq sur l'ensemble de l'année scolaire. Les quatre autres se tiennent sur du temps remplacé. Un membre du GDDE, présent à cette formation du 3 novembre, a beaucoup apprécié pouvoir y participer pendant les vacances sans sollicitation extérieure (collègues, parents, tâches à réaliser...). Un ou plusieurs autres temps pendant les vacances pourront être proposés.
6. *Un questionnement sur la procédure d'accueil de stagiaire émerge.* Les référents directeurs vont y travailler.

6- Calendrier

La prochaine réunion du GDDE est programmée le jeudi 8 février après-midi.